

**NOTE**

*Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.*

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 18 février 2020, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents :       Mme la conseillère Marilou Alarie  
                              M. le conseiller Jacques Bédard  
                              Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
                              Mme la conseillère Caroline Cossette  
                              Mme la conseillère Louise Dion  
                              M. le conseiller Vincent Fortier  
                              M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Est absent :             M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général adjoint, M. Roger Robitaille, et la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**200218-1      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-2      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 21 janvier 2020, en y substituant le texte de la *Proposition d'amendement* de la résolution 200121-8 par le suivant :

« Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de modifier la proposition principale comme suit :

D'autoriser la Direction du génie à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour le projet d'un complexe sportif dans le parc Rabastalière;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

De désigner le directeur général de la municipalité comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

De mandater la direction générale afin que les discussions avec les représentants de la Commission scolaire des patriotes et de l'école secondaire du Mont-Bruno se poursuivent quant à l'implantation du complexe sportif sur le site de l'école secondaire, et ce, en raison que :

- La Ville a déjà déboursé une somme supérieure à 100 000\$ en études diverses pour l'implantation du complexe au parc Rabastalière;
- La proposition suivante ne retarde pas le projet et ne nuit pas à l'obtention de l'aide gouvernementale en vertu du nouveau programme PAFIRS du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- La disponibilité des études déjà complétées accélérera le traitement de la demande de subvention;
- L'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures récréatives et sportives à des clientèles multiples qui répondent aux besoins de la population ainsi que l'accessibilité pour les populations vulnérables sont les trois premiers critères d'évaluation des projets déposés selon le Programme d'aide financière gouvernemental;
- La construction d'un complexe sportif au centre-ville permettrait de dynamiser l'économie locale et serait bénéfique pour les commerçants;
- L'urgence climatique exige que nous aménagions le territoire en réduisant la dépendance à la voiture;
- Le programme d'aide favorise les projets les plus accessibles et il est démontré qu'un complexe sportif au centre-ville serait plus accessible, non seulement aux groupes plus vulnérables, mais également aux gens qui préfèrent le transport actif ainsi qu'à une vaste majorité de Montarvillois;
- Les experts en santé publique, les urbanistes, l'organisme Vivre en ville, ainsi que plusieurs autres avis ou études recommandent de construire les aménagements sportifs et de loisirs à proximité des résidences afin de favoriser leur utilisation, la santé et le bien-être de la population;
- L'importance de la concertation citoyenne pour les projets d'envergure;
- La volonté à maintes reprises répétée des citoyennes et des citoyens qui œuvrent dans les comités consultatifs Milieu de vie et Tribune jeunesse d'avoir l'opportunité d'émettre une ou des recommandations aux élus;
- L'importance de la démocratie participative et considérant qu'une démarche de consultation et de participation citoyenne permettrait aux Montarvillois de s'appropriier le projet, d'en peser les avantages et les désavantages et d'exprimer leurs préférences;

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Le Programme gouvernemental d'aide financière permet le changement de site en cours de processus;
- Le terrain de l'école secondaire du Mont-Bruno a été identifié comme un site d'intérêt et qu'une cession de terrain pourrait se réaliser. »

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Louise Dion, Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les membres du conseil conviennent de reprendre le vote sur la *Proposition d'amendement* de la résolution 200121-26 de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2020, au cours de la présente séance.

**200218-3      APPROBATION      DU      PROCÈS-VERBAL      DE      LA      SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 27 janvier 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Parc des Tilleuls et suivis sur les trois (3) études demandées sur la sécurité, la circulation et l'environnement – Acquisition du boisé pour la création d'un parc - Période de construction du projet et problèmes à surgir, tels que la circulation de gros camions et la sécurité des citoyens;
- Parc Rabastalière et étude du cabinet d'architecture Lemay sur l'emplacement du futur complexe aquatique et distribution d'un dépliant par la conseillère Isabelle Bérubé / Conflit d'intérêts de la conseillère Isabelle Bérubé et question d'éthique / Fêtes du 175<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Bruno et armoiries;
- Parc des Tilleuls - Absence d'un parc pour les enfants et familles du quartier et parc canin - Problèmes de circulation sur la rue De Chambly notamment avec le nombre de véhicules et l'accès des autobus scolaires – Relevé de circulation effectué par le citoyen – Ajout de 110 logements accentuant les problèmes existants – Acharnement prématuré des certains élus pour le développement de ce projet alors que les études demandées ne sont pas encore effectuées;
- Démolition de l'église baptiste de la rue Beaumont – Contradiction entre la résolution du conseil voulant une démolition au 1<sup>er</sup> juin et celle du comité de démolition énonçant l'urgence de démolir en raison de la dangerosité du site;
- Problèmes de déneigement, monticule de neige causant des problèmes de visibilité de son entrée de cour – Remise de photos à titre de preuve;

- Crématorium et implantation du projet – Dépôt d'articles sur des études scientifiques relatives aux toxines émanant de crématoriums – Règlementation sur l'émanation toxique dans le parc industriel et déplacement du crématorium ailleurs dans la municipalité;
- Quotes-parts payées à l'agglomération - Engagement de la ministre Roy pour revoir la formule des calculs des quotes-parts pour régler les iniquités pour les villes de Saint-Bruno et Boucherville et demande au maire pour faire respecter cet engagement;
- Crématorium et mot de remerciements pour la décision prise lors de la séance extraordinaire du 27 janvier dernier et demande de suivi et d'information dans le déroulement de ce dossier – Demande à l'égard de l'orientation des votes des deux (2) conseillers absents, Vincent Fortier et Jacques Bédard, lors de cette séance;
- Choix de la localisation du futur projet de complexe sportif – Équipement sportif devant être situé au centre-ville à proximité des citoyens – Erreur historique avec implantation dans le secteur du parc Marie-Victorin et sécurité des citoyens;
- Sécurité publique et gouvernance du déneigement - Promotion de la mobilité active à Saint-Bruno devant permettre aux citoyens de se déplacer de façon sécuritaire - Techniques de déneigement à revoir et implication des citoyens dans les comités consultatifs touchant ces questions;
- Proposition au maire de remettre sa démission avec offre de séparation avec rémunération jusqu'à la fin de son mandat.

**200218-4 PROLONGATION DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de prolonger la *Première période de questions des citoyens* au-delà du temps prescrit d'une heure, et ce, conformément aux dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 11.1 du *Règlement 2014-5 concernant les règles de régie interne et de procédure des séances du conseil et abrogeant le Règlement numéro 2 concernant la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant ses séances*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

- Liste de mouvement du personnel syndiqué pour la période se terminant le 31 janvier 2020
- Liste de mouvement du personnel cadre pour la période se terminant le 31 janvier 2020
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 janvier 2020
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2020
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-23 décrétant des travaux de construction des infrastructures pour le prolongement des rues Parent et Marie-Victorin - Emprunt
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-24 décrétant des dépenses pour des travaux de réparation, rénovation, amélioration et gestion automatisée de divers bâtiments municipaux - Emprunt
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-25 décrétant des dépenses pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

**200218-5      APPROBATION - RÉOLUTION SUR L'AJOUT D'UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la résolution portant le numéro 200121-47 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance tenue le 21 janvier 2020, comme suit :

**« 200121-47    AJOUT D'UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Mandat au maire pour effectuer deux (2) propositions d'amendement lors de la séance d'agglomération devant se tenir le jeudi 23 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**200218-6      APPROBATION - RÉOLUTION SUR LE MANDAT AU MAIRE AFIN D'EFFECTUER DEUX PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 23 JANVIER 2020**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la résolution portant le numéro 200121-48 adoptée par le conseil lors de sa séance tenue le 21 janvier 2020, comme suit :

**« 200121-48    MANDAT AU MAIRE AFIN D'EFFECTUER DEUX PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 23 JANVIER 2020**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de mandater le maire à proposer les amendements suivants lors de la séance du conseil d'agglomération de Longueuil devant se tenir le 23 janvier 2020, à savoir :

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-200123-2.10

Il est proposé d'ajouter la désignation de Monsieur Jacques Bédard, conseiller municipal de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à titre de membre de la Commission du budget, des finances et de l'administration en remplacement de monsieur Martin Murray, et ce, conformément à la résolution 190318-4 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville; et

CA-200123-2.13

Il est proposé d'ajouter la désignation de Madame Louise Dion, conseillère municipale de la Ville de Saint-Bruno à titre de membre de la Commission de la sécurité publique en remplacement de Monsieur Vincent Fortier, et ce, conformément à la résolution 190318-4 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Votes pour : 6

Votes contre : 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**200218-7      AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE HOCKEY LES SAGES RIVE-SUD 70+ DANS LE CADRE DE SON 17E TOURNOI ANNUEL LASSONDE-TYLER**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 100 \$ pour l'insertion d'une carte d'affaires dans le programme du Club de hockey Les Sages Rive-Sud 70+ dans le cadre de son 17<sup>e</sup> Tournoi annuel Lassonde-Tyler devant se tenir au Centre sportif Gaétan-Boucher du 6 au 10 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-8      AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION RICHELIEU DE SAINT-BRUNO AU PROFIT DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES JEUNES**

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Fondation Richelieu de Saint-Bruno dans le cadre de sa campagne de financement 2020 au profit de la prévention du suicide chez les jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-9      MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DÉMARCHE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de reporter ce point à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-10 DEMANDE AUPRÈS DE DASH-L - REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE CLIMAT SONORE DE L'AÉROPORT DE MONTRÉAL - SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de déposer auprès de DASH-L une demande pour permettre à un représentant de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville de participer, à titre de membre « Ville limitrophe », au sein du Comité consultatif sur le climat sonore de l'aéroport Montréal- St-Hubert de Longueuil, et ce, en raison que :

- Le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est limitrophe à celui de la Ville de Longueuil et de l'Aéroport Montréal – St-Hubert de Longueuil;
- Le bruit généré par les aéronefs est l'objet de préoccupations particulières de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et que l'atténuation des nuisances sonores contribue à la qualité de vie des citoyens et citoyennes vivant à proximité de l'aéroport;
- Développements Aéroport St-Hubert – Longueuil (DASH-L) est propriétaire et gestionnaire de l'Aéroport Montréal – St-Hubert de Longueuil;
- La mise en place par DASH-L du Comité consultatif sur le climat sonore de l'aéroport Montréal - Saint-Hubert de Longueuil;
- La mission du Comité consultatif sur le climat sonore de l'aéroport Montréal - Saint-Hubert de Longueuil est de favoriser l'échange d'informations et de procurer un forum de discussion et de consultation sur toute question touchant le climat sonore et plus particulièrement sur les critères acoustiques et les procédures d'atténuation du bruit destinées à améliorer le climat sonore à l'aéroport;
- Selon l'Institut national de santé publique du Québec, la réduction du bruit de la circulation aérienne nécessite la sensibilisation de plusieurs intervenants et leur coopération : Administration de l'aéroport, municipalité, transporteurs, Transports Canada et résidents des zones affectées;
- La volonté de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à participer à des échanges constructifs et à travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures concrètes, réalistes et efficaces pour améliorer le climat sonore de l'aéroport et ce dans l'intérêt supérieur des citoyens et citoyennes de l'agglomération de Longueuil, en particulier ceux et celles qui résident à proximité des installations; et
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville n'est pas représentée au sein du Comité consultatif sur le climat sonore de l'aéroport Montréal - Saint-Hubert de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-11 DEMANDE DE RELOCALISATION DE LA CASERNE DE POMPIERS SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE EN FONCTION DU SCHÉMA DE RISQUE RÉVISÉ EN 2020 À L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU de présenter une demande de relocalisation de la caserne de pompiers située sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-12 NOMINATION - DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE LA DIRECTION DU GÉNIE  
POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer monsieur Étienne Michaud, à titre de directeur par intérim de la Direction du génie, et ce, pour une période indéterminée en remplacement de la titulaire du poste, madame Danielle Botella, qui occupe le poste temporaire de directrice des grands projets à la Direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-13 CRÉATION DE LA DIRECTION (TEMPORAIRE) DES GRANDS PROJETS  
ET NOMINATION DE LA TITULAIRE DU POSTE DE DIRECTRICE À CETTE  
DIRECTION**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de créer la Direction (temporaire) des grands projets et d'y nommer madame Danielle Botella, à titre de directrice de cette Direction, et ce, de façon rétroactive au 27 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-14 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE  
31 JANVIER 2020**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 janvier 2020 de 3 034 877,94 \$, incluant les charges salariales de 721 060,29 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020, la liste des dépôts directs pour une somme de 939 583,91 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 976 945,94 \$ et la liste des paiements par débit direct de 397 287,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-15 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES POUR LA PÉRIODE  
SE TERMINANT LE 29 FÉVRIER 2020**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

- De 1 200 \$ à l'organisme à but non lucratif et d'économie sociale Gens au Travail (Meublétout) pour le service de récupération et de recyclage de meubles à Saint-Bruno-de-Montarville;
- De 1 250 \$ à l'organisme Minta Saint-Bruno, ainsi qu'un soutien technique pour l'organisation de la marche Minta dans les rues de Saint-Bruno-de-Montarville, le 2 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**200218-16 MISE SUR PIED DU COMITÉ DE PILOTAGE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET DÉSIGNATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DE LA DÉMARCHE MADA**

---

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver la mise sur pied du comité de pilotage Municipalité Amie des Aînés (MADA) et de désigner le conseiller Joël Boucher, à titre d'élu responsable de la démarche MADA et des questions touchant les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-17 DÉROGATION MINEURE DM 2019-138 POUR AUTORISER LE REMISAGE OU L'ENTREPOSAGE D'UNE ROULOTTE EN COUR AVANT NE DONNANT PAS SUR LA FAÇADE PRINCIPALE AU 1166, RUE BOURASSA**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-138, déposée par monsieur Serge Mainguy, pour autoriser le remisage ou l'entreposage d'une roulotte en cour avant ne donnant pas sur la façade principale d'un bâtiment sans qu'elle soit adjacente au mur avant au 1166, rue Bourassa, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 147 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution;
- De dissimuler la roulotte dans sa partie inférieure par des végétaux comme le Taxus (If) ou des arbustes à feuillage persistant, conformément à la résolution 2001129.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 29 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-18 DÉROGATION MINEURE DM 2020-009 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN MINIMALE REQUISE AU 635, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-009, déposée par monsieur Antoine Vanderzon, pour et au nom de la société 2154-2089 Québec inc., pour autoriser la réduction de la superficie de terrain minimale requise au 635, boulevard Clairevue Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone IA-581 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 200129.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 29 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-19 DÉROGATION MINEURE DM 2020-012 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DU RAPPORT PLANCHER/TERRAIN MINIMAL REQUIS AU 625, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST**

---

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen s'interroge sur la raison de cette demande.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-012, déposée par monsieur Antoine Vanderzon, pour et au nom de la société 2154-2089 Québec inc., pour autoriser la réduction du rapport plancher/terrain minimal requis au 625, boulevard Clairevue Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone IA-581 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 200129.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 29 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-20 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2019-124** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de deux (2) étages au 392, rue Étienne-Brûlé, conformément à la résolution 191113.10 du comité consultatif d'urbanisme;
- La demande de **PIIA 2019-140** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de deux (2) étages au 590, boulevard Clairevue Est, conformément à la résolution 191113.12 du comité consultatif d'urbanisme;
- La demande de **PIIA 2019-150** pour l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant au 45, rue Jolliet, conformément à la résolution 200129.8 du comité consultatif d'urbanisme;
- La demande de **PIIA 2019-151** pour l'agrandissement du bâtiment principal au 1561, rue des Serres, conformément à la résolution 200129.9 du comité consultatif d'urbanisme;
- La demande de **PIIA 2019-161** pour l'installation d'une enseigne murale au 601, rue Sagard, conformément à la résolution 200129.10 du comité consultatif d'urbanisme;
- La demande de **PIIA 2019-166** pour l'installation d'une enseigne sur auvent au 1398, rue Montarville, conformément à la résolution 200129.12 du comité consultatif d'urbanisme;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La demande de **PIIA 2019-168** pour la construction d'une piscine creusée et d'une remise au 1730, rue de Montpellier, conformément à la résolution 200129.14 du comité consultatif d'urbanisme;
- La demande de **PIIA 2019-169** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage, au 2054, rue des Cèdres, conformément à la résolution 200129.15 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-21    ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
SERVICES-CONSEILS ARBORICOLES - APP-DP-19-53**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels pour services-conseils arboricoles, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Trame-Verte/9262-0160 Québec inc., pour une période d'un an s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, avec deux (2) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 91 102,90 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert à l'appel d'offres APP-DP-19-53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-22    APPUI AU PROJET DE JARDIN COLLECTIF DE L'ÉCOLE DE  
MONTARVILLE**

---

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU :

D'appuyer le projet de jardin collectif, intitulé « Jardinons à l'école » soumis par l'école De Montarville afin d'initier l'ensemble des élèves à la pratique du jardinage;

De s'engager à mettre à la disposition de l'école une parcelle de terrain, sise à l'arrière de la bibliothèque municipale, pour implanter le potager;

De déboursier notamment les frais inhérents à la mobilisation du jardin, aux frais de matériaux divers ainsi qu'à l'achat des semis, pour une contribution financière maximale de 3 000 \$;

Et ce, en raison que :

- L'école De Montarville sollicite la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'aménagement d'une parcelle de terrain afin d'y implanter un jardin collectif scolaire, intitulé "*Jardinons à l'école*", sur le terrain de la bibliothèque municipale, adjacent à l'école primaire;
- Le projet de jardins collectifs scolaire est en lien direct avec la mise en œuvre de la Politique de Ville nourricière;
- Le projet offre un rayonnement à la Politique de Ville nourricière et qu'il démocratise l'agriculture urbaine;
- Le projet promeut de saines habitudes de vie et initie les étudiants à l'agriculture urbaine ainsi qu'à la production d'aliments locaux sains;

- Le projet scolaire s'inscrit dans une approche pédagogique visant la mise en place d'un laboratoire d'apprentissage propice à la réussite scolaire pour tous les étudiants, des trois cycles scolaires;
- La proposition de l'École constitue une mobilisation des différents intervenants (direction d'école, corps professoral, service de garde, parents et élèves), une mise en commun d'un savoir-faire, un sentiment d'appartenance ainsi que la création de liens interpersonnels autour d'un projet scolaire structurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-23 DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE POUR VÉHICULES AUTOMOBILES EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - 601, RUE SAGARD**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU :

De désigner Fourrière Saint-Bruno à opérer une fourrière de véhicules automobiles au 601, rue Sagard et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

De se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis par la Société;

D'assurer que les installations de Fourrière Saint-Bruno soient conformes aux règlements en vigueur de la Ville;

De se dégager de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis;

Et ce, en raison que :

- La Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;
- Ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2017;
- La Ville peut désigner, sur son territoire, une fourrière pour la garde des véhicules saisis;
- L'entreprise Remorquage Groupe Laberge requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'enregistrement d'une fourrière au 601, rue Sagard, sous le nom de Fourrière Saint-Bruno;
- Une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de Fourrière Saint-Bruno; et
- Fourrière Saint-Bruno pourra desservir, entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-24 NOMINATION D'UN MANDATAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de nommer la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à titre de mandataire du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1a et 2 du ministère de la Culture et des Communications;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes et tout autre document afférent à ce mandat avec le ministère; et

De réserver un montant de 100 000 \$ au volet 1a du programme pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-25 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU de demander à l'agglomération de Longueuil de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin que soient autorisées les activités sportives et récréatives sur le lot 5 895 304 et, d'informer l'agglomération qu'un document justificatif élaboré conformément à l'article 5.6.1 du Schéma d'aménagement et de développement lui sera acheminé sous peu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-26 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 191111-22 APPROUVANT LA PROMESSE D'ACHAT DU LOT 6 347 498 (ANCIENNEMENT UNE PARTIE DU LOT 6 195 911) - RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de modifier la résolution n° 191111-22 afin de remplacer le nom des sociétés acquéreurs du lot 6 347 498 (anciennement une partie du lot 6 195 911), à savoir 11375245 Canada inc. et 11376624 Canada inc., par l'unique société 11375245 Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-27 VENTE DU LOT 6 258 073 - RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION) - ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT ENTÉRINÉE PAR LA RÉOLUTION 190702-2.20**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver l'addenda à la promesse d'achat intervenue avec la société Simaudio ltée, approuvée par l'adoption de la résolution n° 190702-2.20 lors de la séance du conseil tenue le 2 juillet 2019, afin de modifier certaines clauses concernant les délais et garanties d'exécution et;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution ainsi qu'à celle précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

À la demande de la greffière, la reprise du vote sur la *Proposition d'amendement* de la résolution 200121-26 de la séance ordinaire du 21 janvier 2020 est insérée au point 6.7.12 de l'ordre du jour de la présente séance, comme suit :

**200218-27.1 PROPOSITION D'AMENDEMENT – APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-067 – 1470, RUE ROBERVAL (PROJET COGIR)**

---

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de soumettre dans un premier temps la demande PIIA 2019-067 à une consultation publique, conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2019 et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, en raison que :*

- *Le projet COGIR est situé au coeur du centre-ville de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;*
- *Le centre-ville de Saint-Bruno est identifié au SAD comme étant un noyau villageois et le reconnaît comme un pôle d'intérêt patrimonial;*
- *Le projet COGIR se dit s'inscrire dans la vision de la Ville de Saint-Bruno de Montarville pour le redéveloppement et la mise en valeur de l'ancien site de l'usine Natrel par l'implantation de projets socialement acceptables;*
- *L'acceptabilité sociale est le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective à l'égard d'un projet;*
- *La demande de PIIA 2019-067 déposée par COGIR n'a pas fait l'objet d'une consultation publique;*
- *Une pétition citoyenne déposée à la Ville de Saint-Bruno par plus de 250 signataires demande que les citoyens soient consultés avant l'approbation de la demande de PIIA 2019-067;*
- *L'article 23 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2019 de la Ville de Saint-Bruno prévoit qu'avant de rendre une décision, le conseil peut décréter qu'une demande déposée en vertu du présent règlement soit soumise à une consultation publique, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Caroline Cossette, Ludovic Grisé Farand, Jacques Bédard)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**200218-28    APPROBATION - RECONDUCTION DE LA DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX - ÉLECTION MUNICIPALE DE NOVEMBRE 2021**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de demander à la Commission de la représentation électorale la reconduction de la division des districts électoraux de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'élection municipale de novembre 2021, et ce, conformément aux dispositions de l'article 40.1 et ss de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., ch. E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-29    CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE - RUE HILLSIDE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur la rue Hillside, le tout au montant subventionné de 8 185 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

De confirmer que les travaux ont été exécutés le 10 septembre 2019 au coût de 41 874,43 \$, incluant les taxes nettes, conformément aux vérifications requises et pour cette route qui est de compétence municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-30    ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU BÂTIMENT DU VIEUX PRESBYTÈRE - GEN-2019-15**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger, conditionnellement à l'approbation des travaux par le ministère de la Culture et des Communications, le contrat de travaux d'accessibilité universelle au bâtiment du Vieux Presbytère, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Constructions J. Boulais inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 284 097,22 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2019-15; et

D'approprier un montant de 103 500 \$ à même la réserve pour imprévus de l'excédent accumulé affecté pour financer l'excédent du coût du contrat par rapport au coût prévu au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-31    APPROBATION DE LA PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION TECQ 2014 À 2018**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la programmation finale des travaux réalisés préparée par la Direction du génie en date du 19 décembre 2019 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution financière (TECQ 2014-2018) prolongé jusqu'en 2019, et ce, en raison que :

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville doit s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 (extension 2019);
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-32 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER LES FRAIS DE REFINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2020**

---

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2020, et en fait la présentation et le dépôt.



**200218-33 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE SAINT-JACQUES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Le conseiller Jacques Bédard donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Saint-Jacques et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

**200218-34 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DES RUES ORCHARD ET LAURE-GAUDREULT, DANS LE CADRE DU PRAC 2020 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant la réfection de la chaussée de la rue Orchard entre le boulevard De Boucherville et la rue du Bocage, de la rue Laure-Gaudreault entre les rues Carmel et Marie-Rollet et d'un tronçon de la piste cyclable, axe rue des Cèdres, dans le cadre du programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) 2020 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.

Le conseiller Jacques Bédard quitte les délibérations à 21 h 45 et reprend son siège à 21 h 46.

**200218-35 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE OAKWOOD ENTRE LA RUE HILLSIDE ET LE BOULEVARD CLAIREVUE OUEST ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de reconstruction de la rue Oakwood entre la rue Hillside et le boulevard Clairevue Ouest, dans le cadre du programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) 2020 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

**200218-36 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE WESTHILL, ENTRE LES RUES HILLSIDE ET DE CARILLON ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Westhill entre les rues Hillside et de Carillon, dans le cadre du programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) 2020 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

**200218-37 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE RIGAUD ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

---

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2020-1 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue De Rigaud et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-38 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE IA-583 À MÊME LA ZONE IA-580 ET D'AJOUTER CERTAINS USAGES RELIÉS AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET LA VENTE**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-021 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IA-583 à même la zone IA-580 et d'ajouter certains usages reliés aux transports de marchandises et la vente*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 23 JANVIER 2020**

Le maire fait rapport que, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, il n'a pas approuvé les résolutions n° 200121-47 - *Ajout d'un sujet à l'ordre du jour* et 200121-48 - *Mandat au maire afin d'effectuer deux propositions d'amendement à la séance d'agglomération du 23 janvier 2020*, qui avait été adoptées lors de la séance du conseil du 21 janvier 2020.

**200218-39 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 20 FÉVRIER 2020**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 20 février 2020, en y indiquant aussi l'orientation « Défavorable » aux résolutions CA-200220-4.1, CA-200220-6.1, CA-200220-6.4, CA-200220-6.5, CA-200220-6.6, CA-200220-6.7, CA-200220-6.8, CA-200220-6.10, CA-200220-6.13 et CA-200220-6.14 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-200220-2.1 Désignation de membres au comité de retraite du Régime des policiers de la Ville de Longueuil et révocation de nominations antérieures (SD-2020-0204)	X		
CA-200220-2.4 Approbation de la recommandation CEN-2019-002 concernant l'élaboration d'un portrait de l'ensemble du dossier des halocarbures dans le cadre de la révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (SD-2019-4184)	X		
CA-200220-2.5 Approbation de la recommandation CEN-2019-	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

003 concernant l'identification des matières problématiques pour la revalorisation dans le cadre de la révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles, afin de soumettre des projets de recherche à des universités (SD-2019-4184)			
CA-200220-2.6 Mandats annuels donnés aux commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020 (SD-2019-4090)	X		
CA-200220-4.1 Emprunt au fonds de roulement de l'agglomération pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2020 (SD-2020-0157)		X	
CA-200220-4.2 Autorisation du virement budgétaire apparaissant sur la liste du 27 janvier 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-0286)	X		
CA-200220-5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des policiers de la Ville de Longueuil (SD-2019-4171)	X		
CA-200220-5.2 Assignation temporaire au poste de directeur de l'évaluation (SD-2020-0318)	X		
CA-200220-6.1 Adjudication du contrat APP-19-262 (ÉQ-19-16A) pour l'aménagement de vingt-six véhicules de police marqués (contrat 1) (SD-2020-0166)		X	
CA-200220-6.2 Autorisation de disposer d'un bien appartenant à la Ville dont la valeur n'excède pas 10 000 \$ (SD-2020-0060)	X		
CA-200220-6.4 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-911) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des études		X	

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux (SD-2019-4233)			
CA-200220-6.5 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-912) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux (SD-2019-4234)		X	
CA-200220-6.6 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-915) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie à titre d'agent de mise en service améliorée et pour des services spéciaux (SD-2020-0090)		X	
CA-200220-6.7 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-914) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, spécialité structure, pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux (SD-2020-0091)		X	
CA-200220-6.8 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-916) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie à titre d'agent de mise en service améliorée et pour des services spéciaux (SD-2020-0122)		X	
CA-200220-6.9 Adjudication du contrat APP-19-261 (ÉQ-19-25) pour l'acquisition de quatre véhicules utilitaires sport pour le Service de police (contrat 1) et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-0210)	X		
CA-200220-6.10 Adjudication du contrat APP-19-271 pour la fourniture de services professionnels en		X	

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

évaluation foncière pour l'inspection de propriétés non-résidentielles (SD-2020-0241)			
CA-200220-6.11 Adjudication du contrat APP-19-001 (2019-GDE-552) pour la fourniture de pièces pour les pompes submersibles de marque Flygt aux ouvrages régionaux d'assainissement des eaux usées (contrat 1) (option 2) (SD-2020-0263)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-200220-6.12 Adjudication du contrat APP-19-001 (2019-GDE-552) pour la fourniture de services en réparation pour les pompes submersibles de marque Flygt aux ouvrages régionaux d'assainissement des eaux usées (contrat 2) (option 2) (SD-2020-0256)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-200220-6.13 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-19-294 (2020-BI512) pour la fourniture de services de plomberie dans divers bâtiments municipaux et parcs (option 2) (SD-2020-0141)		X	
CA-200220-6.14 Adjudication du contrat cadre APP-19-294 (2020-BI512) pour la fourniture de services de plomberie dans divers bâtiments municipaux et		X	

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

parcs (option 2) (SD-2020-0477)			
CA-200220-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2019-4217)	X		
CA-200220-8.5 Adoption du Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2019-3940)	X		
CA-200220-8.6 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et les Collèges d'enseignement général et professionnel de Maisonneuve, Ahuntsic et John Abbott et le Collège Ellis, concernant les stages de sensibilisation en milieu policier (SD-2020-0053)	X		
CA-200220-8.7 Approbation d'une entente sectorielle de développement pour soutenir la réalisation d'un plan d'action régional visant à favoriser le développement durable du milieu forestier en Montérégie (SD-2020-0287)	X		
CA-200220-8.8 Approbation de l'avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie (SD-2020-0315)	X		
CA-200220-8.9 Approbation de l'avenant 2019-1 au Contrat de prêt intervenu entre la Ville et le Gouvernement du Québec concernant l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) permettant la reconduction des modalités d'utilisation des contributions	X		

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

versées à l'agglomération (SD-2020-0324)			
CA-200220-8.10 Approbation d'une entente de partenariat territorial pour la culture en lien avec la collectivité de la Montérégie (SD-2020-0275)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**200218-40 MANDAT AU MAIRE – AJOUT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 20 FÉVRIER 2020**

---

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de mandater le maire à demander au conseil de l'agglomération de Longueuil, l'ajout à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique, de la proposition suivante:

« Il est proposé d'ajouter les désignations de monsieur Jacques Bédard, conseiller municipal de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, à titre de membre de la Commission du budget, des finances et de l'administration en remplacement de monsieur Martin Murray et de madame Louise Dion, conseillère municipale de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à titre de membre de la Commission de la sécurité publique en remplacement de monsieur Vincent Fortier, et ce, le tout conformément à la résolution 190318-4 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. »

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Demande d'étude de l'abolition de la taxe sectorielle par le comité des finances pour assurer une cohérence;
- Techniques de déneigement malgré sur les orientations sur la mobilité active ne sont pas adéquates – Demande de réexaminer les techniques de la Ville et cohérence dans la réglementation municipale en cette matière et participation citoyenne en vue de l'amélioration des pratiques existantes / Déménagement de la caserne et conservation d'immeuble à valeur patrimoniale;
- Point 6.1.4. - Mot de félicitations et augmentation de la contribution de la Ville pour en faire davantage à ce chapitre pour la collectivité / Dénonciation de mauvaises décisions prises, telles que pour le crématorium et le boisé des Tilleuls / Taux d'endettement de la Ville depuis le début du mandat du maire et dépenses d'agglomération et mode de vérification de celles-ci;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Point 6.2.1 de l'ordre du jour sur la relocalisation de la caserne des pompiers - Rumeurs de relocalisation au Centre Marcel-Dulude et construction d'un pôle municipal au centre-ville et manque de stationnement et accroissement de ce problème avec une telle décision;
- Conservation des boisés de la Ville / Déménagement de la gare au dépôt à neige et de la caserne de pompiers.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations aux employés sur les travaux de déneigement et déglacage effectués au cours des derniers jours / 175<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité et envol des festivités dans le cadre de la Fête du Lac - Saint-Bruno modèle à suivre pour l'avenir et souhaits de bon 175<sup>e</sup> à tous les citoyens (le conseiller Ludovic Grisé Farand).

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Le maire déclare la levée de la séance à 22 h 35.

Le maire,

La greffière,

\_\_\_\_\_  
Martin Murray

\_\_\_\_\_  
Lucie Tousignant